



# Partenariat ONMD - CIMR

*Mise en place d'une couverture de  
retraite CIMR pour les médecins  
dentistes membres de l'ONMD*



# La retraite, c'est ...

- C'est une opération par laquelle une personne répartit ses revenus d'activité, entre la période d'activité et la période de cessation d'activité.
- Le soin de gérer la retraite est confié à une institution de retraite qui prend à sa charge le risque viager et garantit un revenu de substitution viager à ses bénéficiaires.



# Le produit et les prestations offertes



# La pension de retraite CIMR

La principale prestation de la CIMR est de servir une pension de retraite mensuelle et viagère (jusqu'au décès du retraité).

- La pension CIMR est liquidée, à la demande de l'affilié, par la transformation des points CIMR en :
- **Pension de retraite uniquement** → 100% des points transformés en pension
- OU
- **en Pension de retraite ET Capital** →
  - 50% des points sont transformés en Pension
  - 50% des Contributions forfaitaires sont capitalisées.
  
- **La pension est annuellement revalorisée.**



**En plus de la pension pour le retraité, la  
CIMR inclut dans son offre des  
prestations additionnelles qui  
bénéficient pour la famille ...**



# Les prestations Al Moustakbal additionnelles

## La pension de réversion

- *pour le conjoint audécès du retraité*

## La pension d'orphelin

- *Jusqu'à sa majorité, en l'absence de conjoint ou en cas de remariage de ce dernier*

## Le capital au décès

- *3 mois de pension aux héritiers au décès d'un allocataire*

## Le Capital aux héritiers

- *Un capital aux héritiers en l'absence de bénéficiaire d'une pension de réversion*



# Simplicité d'utilisation

## Un processus intégralement digitalisé

- De l'adhésion au départ en retraite, en passant par les versements programmés et les versements Exceptionnels → Gérez toute la relation en ligne et sur l'appli CIMR

The image displays a screenshot of the CIMR (Centre Marocain de l'Assurance Vieillesse) website. The main heading is "AI Moustakbal Individuel" (Individual Retirement Savings). Below this, there is a sub-heading "Demande d'adhésion" (Request for Adhesion) and a progress bar indicating three steps: 1. Informations de base, 2. Modalités de prélèvement, and 3. Finalisation. The current step is "Fiche adhérent" (Adherent Form), which includes a "Champs requis" (Required Fields) section. The form fields are:

- Nom \* (Last Name):
- Prénom \* (First Name):
- Nationalité \* (Nationality):
- N° CIN \* (CIN Number):
- N° CNSS (CNSS Number):
- Date de naissance \* (Date of Birth):
- Genre \* (Gender):  Masculin  Féminin

The website also features a "Connectez-vous" (Log In) button in the top right corner and a "Simuler" (Simulate) button in the bottom left corner. The CIMR logo is visible in the top left corner.



# A travers l'appli CIMR ou en ligne ...

Bienvenue  
KHAYAT Basma

Accueil

## Al Moustakbal Individuel

Bienvenue sur votre compte adhérent individuel

Prochains prélèvements

Prélèvement	
Date	Montant
02/10/2017	1000 DH
Date limite de modifications	Nature
29/09/2017	Périodique
5,58 points Nombre de points estimés	

Prélèvement	
Date	Montant
01/10/2017	10000 DH
---	Nature
---	Exceptionnel
55,86 points Nombre de points estimés	

- Modifier le montant de la contribution forfaitaire, la fréquence de prélèvement et sa date.
- Demander la restitution d'un prélèvement ou la suspension des prélèvements,
- Consulter ses droits, faire des simulations, etc..



# Au lancement

- Prélèvement automatique sur carte bancaire,

## Bientôt :

- Versement en cash à travers le réseau bancaire,
- Prélèvement sur compte bancaire,



# Quelques simulations

- Vous êtes âgé de 30 ans ? Vous contribuez à 2500 dh par mois ? A 65 ans, vous bénéficiez d'une pension CIMR mensuelle de 19 026 Dh.
- Vous êtes âgé de 40 ans ? Vous contribuez à 5000 dh par mois ? A 65 ans, vous bénéficiez d'une pension CIMR mensuelle de 19 126 Dh.
- Vous êtes âgé de 50 ans ? Vous contribuez à 5000 dh par mois et faites un versement exceptionnel à l'adhésion de 150.000 Dh ? A 65 ans, vous bénéficiez d'une pension CIMR mensuelle de 10 247Dh.



Al Moustakbal  
Individuel, c'est  
aussi ...



# Sur le plan fiscal ...

**Vous préférez déduire vos contributions forfaitaires de votre IR ?**

- Vous allez **payer un IR réduit** sur votre pension de retraite → application d'un abattement avant calcul de l'IR, de 55% sur la partie de la pension inférieure à 14.000,00 Dh /mois et de 40% sur la partie supérieure.

**Vous préférez ne payer aucun impôt sur votre pension de retraite ?**

- Optez pour des contributions non déductibles et payez vos contributions de votre net.



# En résumé, Al Moustakbal c'est

- Un revenu garanti à vie ,
- Un régime fiscal adapté à votre besoin,
- Un rendement élevé,



CIMR,  
Retraite bien  
préparée, avenir  
assuré

